

Inspection & Exploitants **EN ACTION(S)**

Pollutions et risques en réduction

Action 4 – Décembre 2018

Plans de Prévention des Risques technologiques (PPRT).

Focus sur les dispositifs d'accompagnement des riverains

Avec l'approbation, le 30 août 2018, du PPRT d'Ambès Nord, autour des établissements SEVESO seuil haut DPA, AKZONOBEL et COBOGAL, la DREAL Nouvelle-Aquitaine atteint l'objectif que lui avait fixé le ministère pour fin 2018, à savoir l'approbation de tous les PPRT civils de son territoire.

A l'échelle de la région, ce sont 45 PPRT, concernant 64 établissements SEVESO, qui ont ainsi été élaborés par la DREAL et les DDT-M.

Dispositifs réglementaires issus de la Loi Risques de 2003, les PPRT ont pour objectif de définir une stratégie locale de maîtrise foncière des terrains, bâtiments et activités exposés à des risques technologiques majeurs sur des sites comportant des installations classées Seveso seuil haut visées par l'article L. 515-36 du Code de l'environnement.

15 ans après la loi Risques, les PPRT restent toujours d'actualité, leur mise en œuvre étant toujours en cours selon des modalités encore récemment adaptées pour les activités économiques.

Parmi toutes les mesures que peut prévoir un règlement PPRT, c'est l'obligation de travaux de renforcement des logements existants, situés dans certaines zones à risque en cas de situation accidentelle, qui a fortement mobilisé en 2018 les services de l'État et les collectivités concernées, par l'organisation, sur tout le territoire régional, de programmes d'accompagnement des riverains. Un de ces programmes sera piloté par la Ville de la Rochelle, avec l'appui technique de la DREAL et de la DDTM17, pour accompagner 62 propriétaires de logements en zone de travaux du PPRT de Picoty-SDLP. Pour les autres PPRT approuvés avec prescriptions de travaux, l'accompagnement sera piloté par les services de l'État (DREAL et DDT(M)). Suite au succès de l'expérimentation menée sur les PPRT de Bassens (89 logements en zone travaux), la DREAL Nouvelle-Aquitaine a en effet mandaté l'Union régionale SoliHA, opérateur logement spécialisé dans la prise en charge des risques technologiques, pour intervenir sur près de 130 logements sur le territoire régional d'ici fin 2021. 3 opérations sont déjà en cours au Douhet en Charente-Maritime, à Saint-Priest-Taurion en Haute-Vienne et à Bon-Encontre en Lot-et-Garonne.

Véritable opération d'ingénierie technique, administrative et financière, l'accompagnement proposé a pour objectif de lever les derniers obstacles à la réalisation des travaux. L'intervention d'un opérateur logement qualifié permet en effet de traduire les objectifs de performance du PPRT en liste de travaux appropriés remise au propriétaire du logement. L'aide à la recherche d'artisans et à l'analyse des devis est aussi une mission de l'opérateur financé par l'État. Enfin, des dispositions sont prévues pour permettre l'avance des frais, y compris l'avance du crédit d'impôt, pour minimiser autant que possible l'impact financier de ces travaux obligatoires pour les ménages concernés. Dans certains cas, le reste à charge (10 % du montant total des travaux) est même absorbé par des contributions complémentaires volontaires.

Le PPRT d'Ambès Nord prévoit lui aussi une obligation de travaux sur 30 logements environ. Il bénéficiera de tout le retour d'expérience des opérations d'accompagnement en cours.